

# CHIFFRES-CLÉS DE L'HÉBERGEMENT DES MIGRANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

## Bilan depuis novembre 2016

75 328 personnes accueillies ;  
25 328 ménages ;  
3 554 mineurs isolés ;  
2 794 femmes seules et familles ;  
18 980 hommes célibataires ;  
13 636 demandeurs d'asiles orientés par l'OFII, dont 713 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Bilan sanitaire

8 069 bilans infirmiers ;  
5 943 consultations de médecine générale ;  
1 019 consultations de santé mentale ;  
1 882 orientations d'usagers vers des structures de soins extérieures.

**Depuis 2015, ce sont 10 000 places qui ont été créées pour l'hébergement des migrants qui souhaitent demander l'asile en France.**

# 9 992

**migrants**  
sont aujourd'hui hébergés en Île-de-France.

**+ 5 291 places**  
en centre d'accueil des demandeurs d'asile.

**+ 3 221 places**  
en hébergement d'urgence demandeurs d'asile.

# EN ÎLE-DE-FRANCE, L'ÉTAT ADAPTE SA MISSION D'ACCUEIL DES MIGRANTS

*Vers un parcours de prise en charge plus adapté*

Terre d'asile, la République française applique sa devise de fraternité, au quotidien, dès lors que la main qu'elle tend est saisie. À travers la mise en place de dispositifs d'accueil, de mise à l'abri et d'accompagnement des migrants arrivant en France, les services de l'État sont ainsi mobilisés de façon exceptionnelle pour remplir cette mission.

Depuis le 2 juin 2015, ce sont 50 750 personnes qui ont obtenu une proposition d'hébergement d'urgence.

Fermé depuis le 28 mars 2018, le Centre de premier accueil (CPA) a ainsi permis de proposer un point

d'entrée unique pour les migrants arrivant à Paris. Son bilan est positif et doit aujourd'hui être amplifié. C'est la raison pour laquelle le parcours de prise en charge des migrants en Île-de-France a été renforcé pour mieux informer, mieux orienter et mieux accompagner.

Désormais, cinq Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) ont ouvert en Île-de-France, avec une capacité de 750 places, et trois accueils de jours pour hommes isolés ont été créés pour mieux informer et orienter les demandeurs d'asile en situation de rue. Un quatrième centre dédié aux familles a également été ouvert.

# UN PARCOURS ADAPTÉ UN DISPOSITIF OPTIMISÉ

## Étape 1 - Les accueils de jour dédiés : nouveaux points d'entrée pour les migrants

Quatre accueils de jour, dédiés aux primo arrivants en situation de rue, ont ouvert à Paris depuis fin mars 2018.

Se substituant au CPA, ces accueils de jour accueillent de façon inconditionnelle, informent et accompagnent toutes les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion, voire de désocialisation,

dépourvues de solution d'hébergement et relevant de la demande d'asile.

Ils sont le nouveau point d'entrée dans le parcours pour les migrants, et permettent d'orienter chaque personnes vers l'un des cinq Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) en Île-de-France.

### → Trois structures dédiées aux hommes à Paris :

- 14<sup>e</sup> arrondissement (association Aurore) ;
- 6<sup>e</sup> arrondissement (la Croix-Rouge) ;
- 4<sup>e</sup> arrondissement (France Horizon) ;

### → Une structure dédiée aux femmes isolées ou aux familles depuis le 1<sup>er</sup> avril, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement (Emmaüs).

Depuis fin mars 2018, déjà **873** hommes isolés accueillis et **529** demandeurs d'asile orientés vers des CAES.

## Un accompagnement dans l'insertion des réfugiés

Un parcours, inscrit dans la durée, a été défini pour faciliter l'accès des réfugiés à l'autonomie : apprentissage de la langue française, accès aux droits sociaux, formation professionnelle, emploi et logement.

Une approche mieux pilotée et coordonnée entre les départements a ainsi été mise en place pour garantir le partage des

informations et proposer des simplifications administratives pour toutes les administrations concernées : préfectures, CAF, CPAM, Pôle Emploi, OFII.

En 2017, 7 232 personnes placées sous statut de protections internationales ont signé un contrat d'intégration républicaine avec l'OFII. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ce nombre s'élève à 1 792.

## Étape 2 - Les Centres d'accueil et d'examen des situations : une prise en charge complète des personnes accueillies

Les Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) franciliens permettent à la fois d'assurer un hébergement temporaire aux demandeurs d'asile et d'organiser leur accès au Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA) puis

leur réorientation vers des hébergements adaptés. Les personnes hébergées bénéficient d'informations sur l'asile et le retour volontaire, par l'OFII.

### Deux modalités d'accès aux CAES

- orientations depuis les accueils de jour ;
- **maraudes** hebdomadaires des services de la préfecture en lien avec la Ville de Paris et France Terre d'asile.

### Un accès aux soins

→ Chaque CAES dispose d'un pôle santé permettant de garantir l'accès aux soins de ces usagers. Ces espaces sanitaires sont inspirés du fonctionnement du pôle santé mis en place au Centre de premier accueil de Paris.

→ Ainsi, des traducteurs professionnels dédiés aux actions de santé sont positionnés auprès des professionnels de santé. Des consultations médicales, psychologiques et des bilans infirmiers peuvent également être réalisés.

→ Les pôles sont gérés par le Samusocial de Paris ou la Croix-Rouge française et agissent en lien avec l'hôpital de proximité.

**5** CAES  
sont ouverts avec une  
capacité totale de  
**750** places.

Val-d'Oise (95)  
opérateur : Espérer 95  
capacité : 200 places

Paris (75)  
opérateur : Adoma  
capacité : 150 places

Essonne (91)  
opérateur : Coallia  
capacité : 100 places

Hauts-de-Seine (92)  
opérateur : Aurore  
capacité : 150 places

Seine-et-Marne (77)  
opérateur : Empreintes  
capacité : 150